

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 17 avril 2009

**Service instructeur**  
Service Insertion et Développement Local

N° CP-2009-6-4-2

**Service consulté**

**FONDS D'INTERVENTION  
POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES  
Projet d'action mis en œuvre par le Collège Robert BELTZ à SOULTZ**

Résumé : Le Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires est un dispositif doté de 40 000 € en 2009, destiné à encourager et à soutenir des projets d'actions mis en œuvre dans et aux abords des collèges afin de prévenir les violences scolaires et les incivilités.

Dans ce cadre, le collège Robert BELTZ de Soultz présente un projet pour un montant de 1 500 €.

Il est proposé d'autoriser, pour l'action présentée, le versement du financement correspondant au collège porteur du projet.

Les projets susceptibles d'être soutenus par le Conseil Général, dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires (FIVS), doivent impérativement émaner des établissements scolaires eux-mêmes. Si la priorité est donnée aux actions proposées par les collèges classés en ZEP, une attention particulière peut être portée aux collèges non classés en ZEP mais présentant certains indicateurs de difficultés. Les actions mises en œuvre doivent être partenariales et mobilisatrices, argumentées et évaluées, inscrites dans la durée et en cohérence avec les actions menées sur le territoire environnant.

Le dispositif se caractérise par une grande souplesse de mise en œuvre puisque les projets peuvent être présentés tout au long de l'année et examinés au cas par cas, par une Cellule Technique, composée de représentants du Conseil Général et de l'Inspection Académique.

Après avis favorable des membres de la Cellule Technique, sur la base des documents « Demande de financement » présentés par le collège Beltz de Soultz, un projet est soumis à la Commission Permanente pour validation et financement.

Le coût total du projet, dont la synthèse figure en annexe, s'élève à 1 600 €.

Le montant de la subvention sollicitée au titre du FIVS s'élève à 1 500 €. Le collège financera la différence (soit 100 €) sur les fonds propres de l'établissement.

<b>Collège</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Responsables du projet</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Financement sollicité en euros</b>
BELTZ SOULTZ	Se respecter et respecter les autres	6 membres de l'équipe pédagogique : - enseignants - assistante sociale scolaire	- un intervenant du Théâtre Forum « Arc en Ciel »	1 500

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, il est proposé d'attribuer, pour permettre sa réalisation, un crédit de 1 500 €.

La dépense est à imputer sur l'opération 2009 – H711 – 9999, chapitre 65, fonction 51, nature 65737.

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir m'autoriser à verser le financement correspondant au collège, porteur du projet soit 1 500 € au collège Robert BELTZ de Soultz.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

## Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires - FIVS

<b>Porteur</b>	<b>Collège Robert BELTZ - SOULTZ</b>
<b>Intitulé</b>	« Se respecter et respecter les autres »
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Au sein du collège de Soultz, une classe de 4<sup>ème</sup> accueille, à la fois, des élèves qui suivent une scolarité en alternance et des élèves qui ont un parcours scolaire ordinaire.</p> <p>Tous les élèves de cette classe ont des résultats scolaires moyens, voire faibles.</p> <p>Bon nombre d'entre eux sont en conflit avec l'institution scolaire et d'autres élèves, très effacés, n'arrivent pas à s'imposer.</p> <p>Face au climat de violence et de conflit qui règne dans cette classe, des enseignants et l'assistante sociale scolaire souhaitent réagir en proposant de réaliser une action qui a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de travailler le sens de la scolarité, pour une plus grande adhésion des élèves à un projet scolaire ou professionnel,</li> <li>- d'amener les élèves à s'accepter et à accepter les autres,</li> <li>- d'apprendre aux élèves à se respecter entre eux et à respecter les règles,</li> <li>- de faire comprendre aux élèves que l'autorité est nécessaire et protectrice.</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Afin d'atteindre les objectifs visés, le collège fera appel à la troupe de théâtre Arc en ciel de Strasbourg pour mener, avec les élèves, une action Théâtre Forum.</p> <p>La violence, le respect de la loi et la régulation des conflits seront les thèmes abordés, et mis en scène, au cours de la réalisation de l'action.</p> <p>Quatre ou cinq séances de Théâtre Forum, de deux heures chacune, permettront l'expression de tous par l'outil théâtre.</p> <p>Le projet réalisé fera l'objet d'une évaluation en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de diminution du nombre d'heures de retenue,</li> <li>- de diminution du nombre d'appels téléphoniques passés aux parents pour indiscipline de leurs enfants,</li> <li>- d'apaisement du climat dans la classe.</li> </ul>
<b>Intervenants directs, acteurs du projet</b>	Quatre enseignants, l'assistante sociale scolaire (ainsi qu'une stagiaire assistante sociale) conduiront ce projet.
<b>Durée de l'action</b>	Le projet sera mené au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2008-2009.
<b>Public</b>	L'action s'adresse à une classe de 4 <sup>ème</sup> de 28 élèves, âgés de 13 à 15 ans.
<b>Partenaires</b>	Un comédien de la troupe de théâtre Arc en Ciel animera les séances de théâtre forum.
<b>Budget prévisionnel</b>	Le coût du projet s'élève à 1 600 € et correspond au coût des interventions du comédien de la troupe de théâtre Arc en Ciel.
<b>Montant sollicité</b>	<b>Le collège</b> participera au financement du projet, à hauteur de 100 € prélevés sur les fonds propres à l'établissement, et <b>sollicite une participation financière départementale d'un montant de 1 500 €.</b>

### **Conclusions, avis des membres de la Cellule Technique, le 3 mars 2009 :**

Avis favorable pour une subvention de 1 500 €.

Service Insertion et Développement Local

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 17 AVRIL 2009

**Fonds d'intervention Préven. des Violences Scolaires  
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FVS04291	<b>COLLEGE ROBERT BELTZ - SOULTZ</b> Financement du projet "Se respecter et respecter les autres"	1 500,00
Total		1 500,00